

La lettre d'intention projet de CPTS

Date de mise à jour : avril 2019 – Rédacteur : jplantrou@urpslrmp.org

Une CPTS souhaitant être reconnue par l'Agence Régionale de Santé doit rédiger et transmettre :

- Dans un premier temps : une lettre d'intention ou préprojet (permettant éventuellement d'envisager un financement pour la construction et la rédaction du projet)
- Et dans un second temps : un projet de santé (permettant éventuellement d'envisager un financement pour la mise en œuvre du projet)

Le pré projet et/ou le projet de santé sont transmis à l'ARS pour instruction et débouchent, le cas échéant, sur la signature d'un contrat pouvant ouvrir droit à la possibilité d'un accompagnement financier. Ces projets peuvent, selon les besoins, faire l'objet d'échanges avec la délégation départementale ARS concernée avant dépôt.

Un formulaire de demande de subvention peut être complété dès le début de la démarche et remis à l'Agence Régionale de Santé en même temps que la lettre d'intention.

Ce formulaire est téléchargeable via le lien : [Cerfa n° 12156*04](#)

Aucune norme préalable à la définition du projet n'est posée ni sur son formalisme.

La lettre d'intention doit cependant préciser les éléments suivants :

- Les besoins identifiés,
- Les actions proposées pour y répondre,
- Le territoire d'action de la communauté,
- Les engagements des professionnels,
- Les modalités du travail pluriprofessionnel : l'organisation des concertations, le(s) protocole(s) pluriprofessionnel(s), le dispositif d'information sécurisé permettant le partage de données, la traduction dans l'activité quotidienne des structures de soins et des services adhérents, les modalités d'évaluation des actions

Destinataire :
Agence Régionale de Santé
Parc-Club du Millénaire
Direction de l'offre de soin
1025 rue Henri-Becquerel
CS 30001
34067 Montpellier Cedex 2

Lettre d'intention

Intitulé du projet	XX
Date de création	XX / XX / XXXX
Rédacteur	NOM Prénom – Profession
Adresse du rédacteur	XX, rue XXXXXX XX XXX Ville
Mail du rédacteur	xxx@xxxx.org
Téléphone	00 00 00 00

Liste des personnes impliquées dans la construction du projet

Professionnels engagés directement dans la construction du projet

NOM Prénom	Profession	Secteur Activité - Sanitaire - Médico-social - Social	Lieu d'exercice	Structure d'appartenance (le cas échéant)

Professionnels sollicités et dans l'attente d'une confirmation d'engagement sur le projet

NOM Prénom	Profession	Secteur Activité - Sanitaire - Médico-social - Social	Lieu d'exercice	Structure d'appartenance (le cas échéant)

Problématique portée par le projet

Description de la problématique d'accès aux soins et/ou de continuité des parcours de santé identifiée par ces acteurs sur leur territoire

Indicateurs d'état des lieux de l'existant quantitatifs et qualitatifs :
Quelles sont les spécificités éventuelles du territoire ?

Descriptif de la prise en charge et/ou du type de parcours patients posant difficulté :
Quels sont les dysfonctionnements ou ruptures de parcours éventuels observés ?

Etat des lieux des modalités de travail existantes

Description des modalités de travail existantes entre les acteurs impliqués

Exemples : Systèmes d'information communs, dossier médical partagé, e-prescription, messagerie sécurisée, réunions communes, protocoles de prise en charge communs etc... :

Objectif(s) visé(s) par le projet

Description synthétique du projet

Description des objectifs attendus à courts et moyens termes

Dans le cadre de la négociation des Accords Conventionnel Interprofessionnels, les missions socles retenues sont :

1. Organisation des soins non programmés et accès à un médecin traitant,
2. Organisation du parcours pluriprofessionnel,
3. Prévention.

Les actions en faveur de la qualité et de la pertinence des soins et de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire constituent les deux missions complémentaires.

Intitulé objectif	Impact(s) population	Impact(s) acteurs impliqués

PRS - Liens avec les **THEMES TRANSVERSAUX** (Supprimer les lignes non pertinentes)

Thèmes	Axes
Accès aux soins renforcé et un meilleur partage de l'information	Présence médicale et soignante, appui aux soins primaires
	Accessibilité à l'expertise et à la prise en charge pour les urgences vitales
	Transformation numérique en santé
Risques sanitaires mieux maîtrisés et des comportements plus favorables à la santé	Protection des populations (situations sanitaires exceptionnelles, santé environnementale)
	Prévention et promotion de la santé
Relation soignant/soigné renouvelée autour de soins de qualité	Place et droits des usagers
	Formation et accompagnement des professionnels dans leur exercice
	Qualité – sécurité
	Pertinence

PRS - Liens avec les **PARCOURS PRIORITAIRES** (Supprimer les lignes non pertinentes)

Thèmes	Commentaires
Parcours vieillissement	
Parcours personnes en situation de handicap	
Parcours cancer	
Parcours Santé Mentale	
Parcours santé des couples, des mères et des jeunes	

PRS - Liens avec les **EQUIPEMENTS, ACTIVITES ET FILIERES DE SOINS** (Supprimer les lignes non pertinentes)

Thèmes	Axes
Activités structurantes pour les parcours de santé	Activité de soins Médecine
	Modalité de prise en charge en HAD
	Activité de soins Chirurgie
	Activité de Soins de Suite et de Réadaptation
Soins non-programmés	Activité de soins Médecine d'urgence
	Permanence des soins
Soins critiques	Activité de soins Réanimation - Soins intensifs
	Surveillance continue
Activités et filières spécialisées	Activités interventionnelles sous imagerie médicale par voie endovasculaire en cardiologie
	Traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale
	Filière de prise en charge des patients victimes d'AVC
	Soins palliatifs
Examen de diagnostic et de suivi thérapeutique	Biologie médicale
	Equipements Matériels Lourds
	Examen des caractéristiques génétiques à des fins médicales
Populations spécifiques	Santé des personnes détenues
	Personnes en situation d'addiction
	Populations en zone transfrontalière
	Populations en zones de montagne

Territoire couvert par le projet CPTS

Territoire d'action du projet

Liste des quartiers / villes / cantons / cantons et communes impliqués par le projet :

Evaluation de population concernée par le projet :

- Taille 1 : moins de 40000 habitants
- Taille 2 : entre 40 000 et 70 000 habitants
- Taille 3 : entre 70 000 habitants et 250 000 habitants
- Taille 4 : plus de 250 000 habitants

Description de la population

Type de population pouvant bénéficier de l'offre de la CPTS :

Outils et méthodes portés par le projet

Description des moyens d'actions envisagés

Moyens d'actions envisagés par les acteurs impliqués pour répondre à la problématique identifiée (systèmes d'information communs, dossier médical partagé, e-prescription, messagerie sécurisée, réunions communes, protocoles de prise en charge communs etc...) :

Indicateur de suivi du projet

Définition des indicateurs de suivi (A modifier en fonction du projet)

Indicateur de suivi (Intitulé, sources, fréquences) 1 indicateur par action prévue
Diversité et nombre de professionnels impliqués
Indicateur de qualité des parcours de soins pour des pathologies chroniques fréquentes : exemple : nombre de médicaments prescrits (objectif : diminution de la surmédicalisation et de la sous-médicalisation)
Indicateurs du point de vue des patients (ex : mesure de la satisfaction des usagers au cours des prises en charge, mesure de l'information et de l'implication du patient (en lien avec l'éducation thérapeutique)
Nombre de réunions de concertation pluriprofessionnelle organisées par le CPTS
Nombre de patients suivis dans le cadre du CPTS
Nombre de difficultés et de besoins non satisfaits identifiés par la CPTS
Nombre de professionnels de la CPTS ayant bénéficié d'actions de formation
...
...

Déploiement du projet

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet

Phase de construction du projet	De XX/XXXX à XX/XXXX
Réunions d'information / de travail préparatoire	XX/XXXX – Intitulé de la réunion XX/XXXX – Intitulé de la réunion XX/XXXX – Intitulé de la réunion
Dépôt de la lettre d'intention	XX/XXXX
Dépôt du Projet de santé	XX/XXXX
Contractualisation avec l'ARS	XX/XXXX
Début de la mise en œuvre	Etape 1 – Intitulé – XX/XX/XXXX Etape 2 – Intitulé – XX/XX/XXXX Etape 3 – Intitulé – XX/XX/XXXX
Premières évaluation	

Partenariat et réseau existant

Plateforme Territoriale d'Appui

Existence d'un PTA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, intitulé de la PTA	
Si oui, quelle articulation est prévue entre les deux dynamiques ?	

Collectivités territoriales

Identité de la collectivité territoriale	Description du partenariat
Dénomination :	Enjeux et modalités de travail opérationnelles envisagées
Coordonnées de la personne de référence :	

Evaluation du financement pour la création de la CPTS

Instruction no DGOS/R5/2016/392 du 2 décembre 2016 relative aux équipes de soins primaires (ESP) et aux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) :

« Il est par ailleurs prévu que les ARS puissent soutenir l'action des acteurs, par des crédits du FIR, et qu'elles utilisent l'enveloppe spécifique annoncée dans le cadre du pacte territoire-santé 2 et destinée à favoriser l'émergence des projets CPTS. Cette aide ponctuelle vise à rémunérer les professionnels pour le temps consacré à la formalisation de leurs projets ».

Financement des travaux de formalisation

Intitulé action	Financements UPRS	Financements ARS	Assurance Maladie	Autres	Total
Information/ communication	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €
Rédaction du projet de santé	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €